

Fév. 2012

Au pays des Ours

Membre de l'Amicale des Savigny de France et de Suisse



Isabelle Fontaine

4 La vie de la Commune



Fin 2011 à Savigny s'est concrétisée, entre autres, par le Téléthon et l'illumination de l'église. Mais pas seulement. Le repas des aînés occupe une place toute particulière au Pays des Ours et cela fait chaud au cœur de lire, sur les visages, la joie de tous à l'occasion de cette journée, de cet hommage. Attention encore à la pollution au monoxyde de carbone. Et puis les élections présidentielles et législatives, qui font, bien entendu, aussi partie de notre actualité..

10 La vie de l'Intercommunalité



L'impact de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (« SCOT ») à échelle communautaire, la gestion de l'eau sur le territoire du contrat de rivières des Usses, l'évolution du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes.

14 La vie des Associations



La commune prend vie à travers les actions et manifestations menées par les associations tout au long de l'année : fête de la musique, concours de belote, fête des écoles, etc. Ces événements nous permettent de nous retrouver afin de créer une communauté, notre communauté, et c'est une très grande richesse pour nous tous.



Mairie

Secrétariat: Mardi de 8h30 à 12h
Jeudi de 15h à 19h
Tél. 04 50 60 42 49, Télécopie: 04 50 60 45 28
savigny74@wanadoo.fr

Permanence des élus: Jeudi de 18h à 19h
(Prendre rendez-vous si possible)

Sur le net: www.savigny.net
Amicale des Savigny de France

Assistante sociale

Régime général

Laurence MOREL
Pôle Médico-Social - 74160 ST JULIEN EN GS
Tél. 04 50 49 49 50

Permanences sociales de la MSA

Viry: Annexe de la Mairie, 2ème et 4ème mardi
de 9h à 11h

Valleiry: Mairie de Valleiry, 1er et 3ème jeudi,
de 14h à 16h

Bibliothèque

Vendredi de 16h15 à 19h
située dans la salle des sociétés, sous l'école
bibliosavigny@orange.fr

MTJD

(Maison Transfrontalière de Justice et du Droit)

26 av. de Genève
74160 Saint-Julien-en-Genevois
Tél : 04 50 74 86 86 • Fax : 04 50 36 40 32

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00
à 18h00, le vendredi de 09h00 à 12h00

A.D.M.R. Viry

Association d'Aide à domicile, Tél. 04 50 04 86 45
Permanence: du lundi au vendredi de 8h à 12h

Déchetterie de Vulbens

De novembre à février:

Du lundi au vendredi: 9h à 12h - 14h à 17h
Samedi: 9h à 17h

De mars à octobre:

Du lundi au vendredi: 9h à 12h - 15h à 18h
Samedi: 9h à 18h

Pompiers

Codis 18

Gendarmerie

Brigade de Valleiry: Tél. 04 50 04 33 55

Besoin d'en parler...

Drogues, alcool, cannabis,
j'appelle...

DROGUES 0 800 23 13 13,
tous les jours de 8 h à 2 h

CANNABIS 0 811 91 20 20,
tous les jours de 8 h à 20 h

ALCOOL 0 811 91 30 30,
tous les jours de 14 h à 2 h.

Etat-Civil :

Décès :

Léonie FOL épouse CHAUMONTET, le 22 décembre 2011, Murcier

Naissances :

Aaron GASCOIN, le 28 octobre 2011, Murcier

Maxime GHERARDI, le 27 novembre 2011, Les Chavannes

Mya DUVILLARD, le 12 janvier 2012, Chef-lieu



Mot du Maire

« Je ne partage pas vos idées, mais je me battraï pour que vous puissiez les défendre. »

Voltaire

L'un des devoirs de Maire, entre autres élections de sénateurs, est de « donner » sa signature à un candidat à l'élection présidentielle. Cette règle, instituée dans la constitution de 1958, ne prévoyait à l'origine, que cent signatures et garantissait l'anonymat.

Dans les années 70, les gros partis ont augmenté le chiffre à cinq cents et levé le sacro-saint secret de l'isoloir. Depuis, à chaque échéance, revient le débat sur ce déni de la démocratie. Pourquoi doit-on jouer le rôle de senseurs ?

Au nom de quoi, de qui, un mouvement, un parti, ne pourrait bénéficier de la seule tribune qui lui est offerte tous les cinq ans alors que 5, 10 ou 15% des électeurs en partagent les idées ? La énième signature à un candidat d'un grand parti ne sert pas la démocratie, mais tranquillise, voire dédouane son auteur.

Comme les deux fois précédentes, je ne reculerai pas devant l'obstacle : ma voix ira à un « petit » qui n'a pas le nombre suffisant de suffrages. Cela afin que la pluralité soit garantie ; le bipartisme n'étant déjà que trop présent dans nos institutions et hémicycles.

A coup sûr, ce ne sera pas mon penchant, mais ne doit-t-on pas faire honneur à nos grands penseurs, pères de notre société démocratique ? Même si cette année, c'est bien le tricentenaire de la naissance de Rousseau que l'on fête.

« Si je suis tombé par terre, c'est la faute à Voltaire,
Si je suis tombé dans le ruisseau, c'est la faute à Rousseau »

Le Maire,
Christian BURNIER

La Vie de la Commune

Mairie de Savigny

EXTRAITS DE COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2011

Taxe d'Aménagement.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la réforme de la fiscalité de l'aménagement, les taxes suivantes :

- la taxe locale d'équipement (TLE),
- la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS),
- la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE),
- et la participation pour aménagement d'ensemble (PAE), vont être remplacées par la Taxe d'Aménagement. Cette taxe sera applicable à compter du 1er mars 2012.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3,5 % (choix de 1% à 5%).

Rapport annuel 2010 sur le Prix et la Qualité du service d'Alimentation en Eau Potable (RPQS)

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable de la commune de SAVIGNY. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Réhabilitation et extension de la mairie.

Monsieur le Maire rappelle que le nouveau conseiller général, Monsieur VIELLIARD, a décidé de ne plus subventionner les projets communaux, la subvention attendue pour la réhabilitation de la mairie ne sera donc plus octroyée.

La commune de Jonzier-Epagny connaît la même situation pour la réalisation de son projet de construction d'une nouvelle mairie et boulangerie. Une réunion avec les maires et adjoints des deux communes a donc été organisée afin de présenter leur projet et discuter sur la réalisation d'un éventuel projet commun en vue d'optimiser les services et les locaux.

Monsieur le Maire se questionne sur le fait de savoir si chaque commune est prête à remettre en cause son projet et estime que cette décision doit émaner du conseil municipal et de la population.

Enfin, Monsieur le Maire précise que les finances de la commune de Savigny sont très saines, la capacité d'autofinancement est très élevée et le taux d'endettement faible.

Intercommunalité :

Communauté de Communes du Genevois

Un état des lieux du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et du PLH (Plan Local de l'Habitat) montre que l'habitat groupé s'est réalisé plus vite que les préconisations du SCOT.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2011

Restructuration et extension de la mairie : Approbation de l'Avant-projet Définitif (APD) et demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'avant projet définitif des travaux de restructuration et extension de la mairie. Il rappelle que ce projet ne consiste pas uniquement en la réhabilitation des locaux de la mairie, il comprend également, entre autre, la mise aux normes des sanitaires de la salle communale, la création d'une salle citoyenne destinée à remplacer l'actuelle salle des associations.

Le Conseil Municipal,

- Approuve l'avant projet définitif des travaux de restructuration et extension la mairie,
- Prend note d'une dépense globale estimée à 982 292 € HT, y compris les frais d'honoraires,
- Arrête un plan de financement avec un emprunt de 400 000 €, une subvention de l'Etat représentant 30 % du montant des travaux, et le solde en autofinancement,
- Sollicite une subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR.

Budgets 2011 :

Dépenses d'investissement/crédits autorisés

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2011, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Communauté de Communes du Genevois : modification des statuts.

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle rédaction des statuts de la communauté de Communes du Genevois relevant des compétences optionnelles et facultatives.

Informations diverses

• Intercommunalité.

> SIVU « Accueil de l'Enfance »

> SI du Complexe Sportif

> Communauté de Communes du Genevois :

- Le plan Local de Déplacement (PGD) a été approuvé.
- Le plan Local de l'Habitat (PLH) a rempli à 86 % ses objectifs.
- La Communauté de Communes du Genevois a augmenté la part variable du prix de l'eau qui passe de 0,67 € à 0,71 € HT le m³ à compter du 1er janvier 2012.
- La redevance de l'assainissement collectif est de 1,64 € HT/m³ d'eau consommée à compter du 1er janvier 2012.
- Un projet de diagnostic relatif à la révision du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) a été remis à chaque collectivité.

• Gaz de Schiste

La mise en chantier de forage pour l'extraction de gaz de schiste ne nécessite que l'obtention d'une déclaration de travaux auprès de la préfecture. Trois sites dans notre secteur sont concernés par ces forages notamment dans le pays de Gex et à Viry. ■

Si vous souhaitez une copie intégrale d'un ou de plusieurs comptes rendus, n'hésitez pas à venir nous la demander en mairie.

• Avis aux électeurs

Cette année, deux élections importantes, quatre dimanches de vote !

Voici les dates à retenir :



L'élection du Président de la République aura lieu les dimanches 22 avril et 6 mai 2012. Les élections législatives se dérouleront les dimanches 10 et 17 juin 2012.

Pour les jeunes nés en 1994 et qui auront 18 ans avant le 1^{er} mars 2012, ils

sont inscrits d'office sur les listes électorales.

Pour les jeunes nés en 1994 et qui auront 18 ans entre le 1^{er} mars et la veille du scrutin, vous devez contacter le secrétariat de la mairie.

Enfin, pour ceux qui auront 18 ans entre le 1^{er} et le 2^e tour des élections (présidentielles ou législatives), il ne sera pas possible pour eux de voter.

Dans tous les cas, si vous avez un doute, bien sûr n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la mairie au 04 50 60 42 49.

Site internet

Après une consultation de quatre agences, c'est l'agence Illicoweb qui a remporté le marché. Ils présentent une bonne expérience dans le domaine (spécialisée dans les collectivités locales) et ils ont su nous proposer un outil simple pour concevoir et gérer le site. Et ils ont répondu ainsi aux exigences du cahier des charges qui prévoyait une gestion autonome lorsque leur travail sera terminé. Et puis ils feront les 20 premières pages ! Ce qui nous aide considérablement.

Nous espérons avancer rapidement.

• Nettoyage de printemps

Cette année, pour le nettoyage de printemps, nous prévoyons d'organiser la journée en deux temps : l'inauguration du chemin de Choutagne et une action de sensibilisation menée par le Siefage sur le tri sélectif, le compostage, etc. Nous vous donnons rendez-vous le 21 avril 2012 et vous ferons part, courant avril, du déroulement précis de cette journée au moyen de flyers.

• Fleurissement



Pour celles et ceux qui souhaitent fleurir des espaces appartenant à la commune devant ou vers chez eux, faites le nous savoir et nous nous occuperons d'acheter les fleurs en même temps que la commande annuelle pour les vasques et les bacs.

ERRATUM

Dans le bulletin municipal du mois d'octobre 2011, page 6, l'article intitulé : « La Mairie ? Le projet avance... ».

Dans le premier paragraphe, le permis de construire a bien été signé par Monsieur le Maire, et non par « les services de l'Etat. »

LA RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE-SALLE DES FÊTES... NOTRE PROJET AVANCE...

L'Avant-Projet Définitif ou en abrégé APD, présenté en Conseil Municipal, a fait l'objet d'une délibération à l'unanimité, le 25 janvier dernier. Le montant total des dépenses à envisager s'élève à 1 048 877 € HT.

Il comprend :

- les travaux, y compris la réactualisation des coûts, les imprévus et les espaces extérieurs, pour un montant de 901 250 € HT,

- les honoraires, les études diverses obligatoires, les assurances, les équipements et le mobilier pour le solde.

L'association Savigny à Venir, par la voie de sa Présidente, a engagé un recours gracieux le 23 décembre 2011. Les arguments avancés (l'accessibilité handicapés et les déblais) n'ont pas été retenus comme invalidant le projet. Et un courrier a été rédigé dans ce sens à la Présidente le 5 janvier 2012.



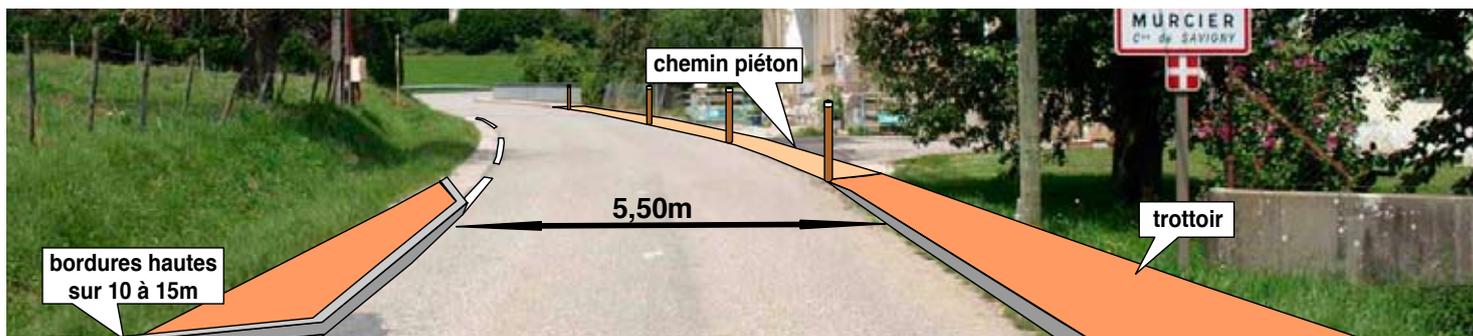
REPAS DES AINES DU DIMANCHE 27 NOVEMBRE 2011



C'est avec grand plaisir que la municipalité a accueilli 60 personnes pour le repas des aînés. Nous avons dégusté un excellent repas servi par de jolies demoiselles, accompagné d'un concert des TROUBAD'OURS pour clore la fin de la journée. Nous remercions toutes les personnes qui ont œuvré au bon fonctionnement. Merci à Mr et Mme FUMEX pour les chocolats, tant appréciés au moment du café et du petit coup de «goutte» par Mr HORVAT.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE



La sécurité routière est un dossier complexe qui demande et amène réflexion et discussion. C'est pourquoi nous travaillons sur ce dossier depuis plusieurs mois. Une étude extrêmement étoffée de l'Atesat nous a été proposée début janvier (avec, entre autres, un état des lieux et des pistes d'actions d'aménagement) et nous sommes maintenant en mesure de passer à la phase d'exécution de la mise en place des dispositifs de sécurité de traversée des hameaux.

Nos décisions seront prises en fonction d'un objectif phare : la sécurité des habitants de Savigny (cheminements piétons / trottoirs / ralentisseurs /

abris bus, etc.). Nous avons par conséquent parcouru les hameaux ensemble afin d'étudier les propositions de l'Atesat sur le terrain. C'est donc, guidés par cette étude, que nous sommes, en ce début de l'année 2012, en mesure de commencer les différentes phases de travaux qui s'imposent.

Nous allons tout mettre en œuvre pour que les conducteurs des véhicules qui traversent notre commune prennent conscience qu'ils entrent en zone agglomérée et qu'ils doivent impérativement ralentir.

C'est, bien sûr, en se donnant les moyens d'agir que nous arriverons au meilleur résultat possible.

LE TÉLÉTHON DE SAVIGNY

€ 2351,00

Décembre 2011 nous aura à nouveau tous réunis pour le bénéfice du Téléthon et c'est bien ça qui est formidable ! La préparation en amont qu'engendre cette journée et l'énergie donnée le jour même pour sa réussite prennent tout leur sens dans la satisfaction procurée par l'argent obtenu et qui contribuera à la recherche de la cause des maladies orphelines et génétiques que nous combattons.



LES VŒUX 2012



L'équipe municipale vous a présenté ses vœux en ce vendredi 6 janvier 2012. Se retrouver ainsi dans cette ambiance festive met toujours en évidence l'impact de la vie en communauté.

Les chantiers immédiats sur lesquels nous travaillons : le démarrage du chantier Mairie - Salle des Fêtes, la mise en œuvre des travaux de sécurisation des hameaux. Nous poursuivons également, et plus que jamais, notre réflexion sur le thème énergie / transport.

LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi.



Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ?

- chaudières et chauffe-eau ;
- poêles et cuisinières ;
- cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ;
- appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint) ;
- groupes électrogènes ou pompes thermiques ;
- engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment) ;
- braseros et barbecues ;
- panneaux radiants à gaz ;
- convecteurs fonctionnant avec des combustibles.



La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

Quels sont ses dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

Comment éviter

les intoxications ?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde.

Les bons gestes de prévention aussi :

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).

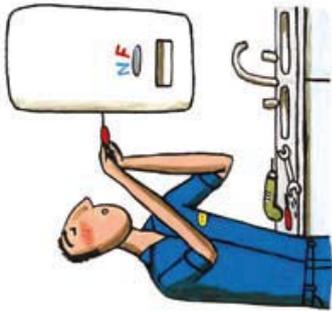
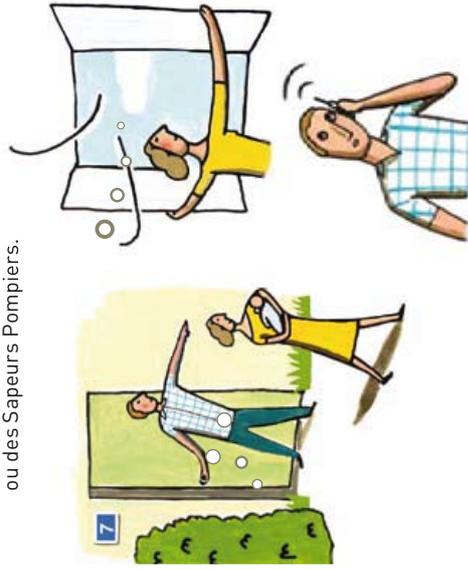


Que faîtes-vous en cas de suspicion d'intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

- 1 **Aérez immédiatement** les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- 2 **Arrêtez si possible** les appareils à combustion.
- 3 **Évacuez** au plus vite les locaux et bâtiments.
- 4 **Appelez les secours** :
112 : Numéro unique d'urgence européen
18 : Sapeurs-Pompiers
15 : Samu
- 5 **Ne réintégrez pas les lieux** avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs-Pompiers.



Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecues, ponceuses...).
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment) :

- Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.
- Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.

Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications. La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion et conduits de fumée, une bonne ventilation, l'utilisation appropriée des groupes électrogènes et chauffages d'appoint, etc.

Comment obtenir des renseignements ?

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- La Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (Ddass) de votre département
- Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie
- Le centre anti-poison et de toxicovigilance (CAP-TV) relevant de votre région
- Un professionnel qualifié : plombier-chauffagiste, ramoneur

Sites d'informations :

- inpes.sante.fr
- prevention-maison.fr
- sante.gouv.fr
- logement.gouv.fr
- invs.sante.fr
- developpement-durable.gouv.fr



PA2 et CDDRA

Vous ne connaissez peut-être pas ces deux sigles un peu barbares ?

PA2 : Projet d'Agglomération 2 (le 2^e à être négocié) CDDRA : contrat de développement durable Rhône-Alpes. Dans les deux cas, il s'agit de démarches contractuelles négociées actuellement par l'ARC SM.

S'y associent les départements de Haute-Savoie, de l'Ain et l'Etat. Nous vous en avons déjà parlé, l'ARC regroupe 9 intercommunalités dont la Communauté de Communes du Genevois.

Le PA2 ?

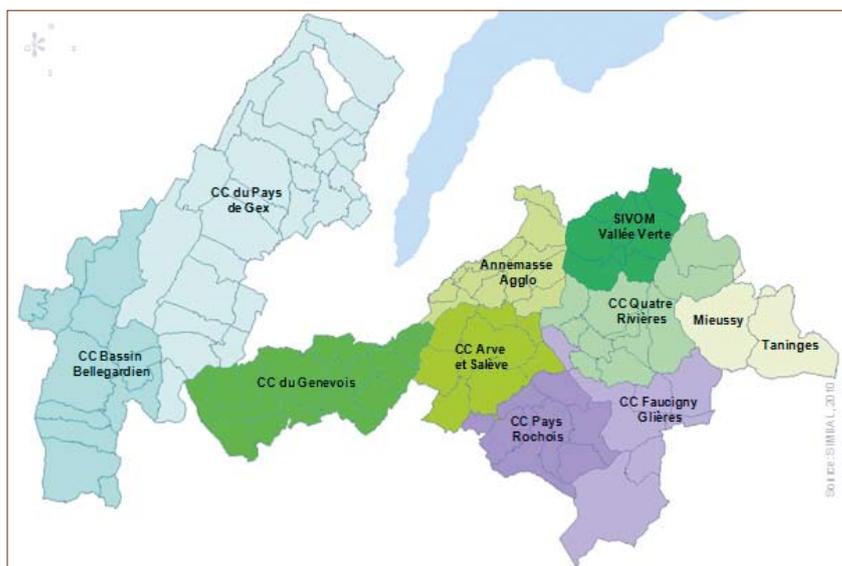
Négocié actuellement entre l'ARC et le Canton de Genève et le District de Nyon, il fait suite à une charte signée en 2007 visant à rééquilibrer le développement de l'ensemble de notre bassin genevois, que ce soit sur le plan du logement, des transports, de l'emploi. Il permet d'aborder également de manière transfrontalière la question de la santé, notamment en cas d'urgence, la formation, l'environnement, les corridors biologiques, la préservation des espaces agricoles et la promotion des circuits courts pour les produits locaux, la culture... On le voit, de nombreux thèmes font l'objet de négociations, parfois longues et difficiles. Mais les enjeux sont importants. Le manque de logements est si crucial de l'autre côté de la frontière que les habitants de Genève qui ne peuvent plus se loger sur place viennent dans nos communes et les habitants aux revenus modestes se

trouvent alors contraints eux aussi de chercher un logement plus éloigné. Et tout cela augmente considérablement les trajets pendulaires professionnels. L'encombrement de nos routes n'est plus à démontrer, il se constate tous les jours. Mais ce qui se voit moins se traduit par une pollution atmosphérique non moindre que nous subissons tous. Et nos espaces agricoles s'amoindrissent. Les objectifs fixés dans le PA1 n'ont hélas pas été tous tenus, notamment en matière de logements. Si la politique du logement à Genève est en question (malgré des objectifs quantitatifs définis), la politique économique, d'accueil d'entreprises, et fiscale est la cause déterminante de ce développement à cinq vitesses, où les écarts se creusent entre les employés de sociétés et organisations internationales, les suisses travaillant en Suisse, les français travaillant en Suisse, les français travaillant en France et les français ne travaillant pas !! Donc l'enjeu du PA2 est extrêmement important. Il devrait être signé en juin 2012. Nous vous en reparlerons. N'hésitez pas à vous renseigner sur le site : www.projet-agglo.com

Le CDDRA, quant à lui, est négocié entre l'ARC et la Région Rhône-Alpes. Evidemment, les enjeux restent les mêmes mais ils sont cette fois-ci appréhendés uniquement sur les communes françaises. L'aménagement du territoire, le développement économique... Le CDDRA devrait être signé à l'automne 2012.

www.territoires.rhonealpes.fr

Article rédigé sous la responsabilité de la mairie de Savigny



Des nouvelles du Contrat de Rivières des UsseS (SMECRU)



Votre collectivité est incluse dans le bassin versant sur lequel porte le Syndicat Mixte d'Etudes du Contrat de Rivière des UsseS (SMECRU) présidé par Alain Poyrault.

Ce syndicat intercommunal dont les limites sont définies par le bassin versant des UsseS regroupe 41 communes de Seyssel à Arbusigny (d'ouest en est) et du Sappey à Sillingy (du nord au sud). Les cours d'eau principaux en sont les UsseS, les Petites UsseS, le Fornant, le Saint Pierre, et le Nant Trouble.

Sa mission principale : œuvrer pour la mise en place du contrat de rivière pour une gestion cohérente de l'eau sur ce territoire. Le contrat de rivière des UsseS devrait voir le jour en 2014.

Pour se faire une série d'études doivent être réalisées afin de connaître le fonctionnement des hydrosystèmes et milieux associés, et proposer des actions qui viseront à la protection des biens et des personnes et à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau exigé par la Directive Cadre sur l'Eau aux pays membre de l'union européenne.

Dans ce contexte, l'année 2011 a vu l'aboutissement de l'étude sur l'**hydrogéomorphologie** (transport solide du cours d'eau, gestion des dépôts de matériaux et des érosions) lancé en mai 2010 tandis que l'étude **piscicole habitat** (état des lieux de la qualité des milieux piscicoles et de leurs habitats) sera finalisée en janvier.

Une autre étude se terminera courant premier trimestre 2012 portant sur les **volumes prélevables** pour l'ensemble des usages (eau potable, agriculture, industrie...): il s'agit d'évaluer les ressources réellement disponibles et de permettre leur partage raisonné. Préoccupation déterminante pour l'aménagement du territoire, notamment l'organisation de son urbanisation.

Pour 2012, trois études sur les thèmes suivants seront lancés : diagnostic des **sources de pollution et qualité des eaux**, **patrimoine bâti** et non bâti lié à l'eau et **eaux pluviales**.

De plus, une stagiaire aura pour mission de référencer les **zones humides** et de proposer des mesures de gestion afin de sauvegarder et de valoriser ces milieux qui rendent de nombreux services au milieu et donc à l'homme, comme l'épuration des eaux, l'atténuation du risque inondation ou la recharge des nappes phréatiques.

Toutes ces études sont suivies et financées par les partenaires techniques que sont le Conseil Général de Haute Savoie, Conseil Régional Rhône-Alpes, l'Agence de l'Eau RMC et l'Etat.

Le SMECRU a également recruté un **technicien de rivières** Cédric Béjot en mars pour seconder Perrine Broust **chargée de missions** en poste depuis 2009.

Le technicien a pour missions principales d'établir un **plan de gestion des boisements et des berges** sur les cours d'eau et de mettre en place un **plan de lutte contre les plantes invasives** dont la propagation est très préoccupante. Le SMECRU souligne l'importance de mener cette lutte et de l'information et communication envers le public à ce sujet afin d'éviter une invasion incontrôlable et qui aboutirait à un environnement monotone et non fonctionnel.

Enfin, le SMECRU est l'opérateur pour l'élaboration du document d'objectifs du site **Natura 2000 « les UsseS »**. L'enjeu est la préservation de la faune, de la flore et de ses habitats en conciliant les activités humaines sur la basse vallée des UsseS (secteur compris entre à l'aval de Frangy et le pont de Bassy). Le SMECRU a fait le choix d'entreprendre une concertation innovante afin de bien prendre en compte les activités humaines et de permettre à la population de se réapproprier ce site.

Cette phase d'études peut paraître parfois lourde, mais elle est nécessaire pour bien comprendre le fonctionnement de ce réseau hydrographique aux multiples interactions et proposer des solutions durables, cohérentes pour l'ensemble des communes du bassin versant, en tenant compte des relations amont/aval.



SMECRU, Syndicat Mixte d'Etude du Contrat de Rivières des UsseS

19 rue du Grand Pont • 74270 Frangy

smecru@gmail.com

04 50 01 46 99 • www.rivieres-usseS.com



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU VUACHE

Les syndicats du Salève et du Vuache poursuivent leurs actions de sauvegarde des Vergers Traditionnels

Depuis plus de 10 ans, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV) et le Syndicat Mixte du Salève (SMS) joignent leurs efforts pour conserver et replanter des vergers Haute-tige, patrimoine de notre territoire rural. La commune de Valleiry participe et bénéficie de ces actions puisqu'elle adhère au SIAV.

7èmes rencontres autour des Vergers Traditionnels :

La journée du dimanche 13 novembre 2011, organisée à l'espace Albert Fol de Valleiry, fut comme les six précédentes éditions, une véritable réussite !

Les visiteurs venus nombreux ont pu participer aux différentes animations proposées : les ateliers pour les enfants ont eu un grand succès, les collections de fruits, les conférences et les démonstrations ont comblées les passionnés et tout le monde a pu déguster les spécialités locales telles que les jus de pommes (frais ou chaud), les beignets à l'ancienne, les châtaignes grillées, les caramels traditionnels, ... etc.



Nous tenons à remercier très chaleureusement tous les partenaires qui ont contribué au succès de cette fête : la commune de Valleiry, le personnel des ateliers du Vuache, Florence VUARCHERE (pour l'atelier cuisine), André BENAGE-

MAGE (Association Stel'Art), les conférenciers : Pierre MARIGO (Apiculteur), Jean-Claude LOUIS (Spécialiste Chiroptères) et Sylvianne LAMBLIN (LPO), Luc MERY (Apollon74) et Fabrice BOVAGNE (SMS) pour les démonstrations de plantation et de taille, Eric DÜRR (SMS) pour l'animation de la journée, le comité des fêtes de Valleiry, les donneurs de sang du Vuache, la Chorale du Vuache ainsi que tous les exposants présents : associations, professionnels et particuliers.

Merci également aux cuisiniers et cuisinières qui ont participé à notre grand concours de Rissoles et bravo aux trois gagnantes :

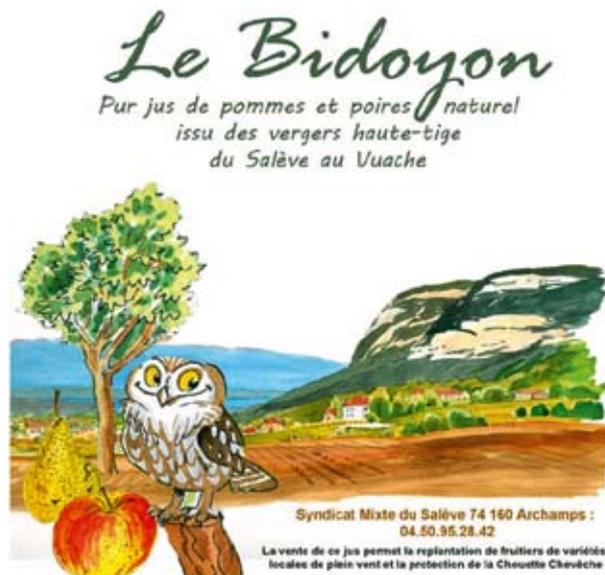
• 1er prix : madame Marie-Claude RICHARD de Feigères qui a gagné son poids en pommes, a retiré au GAEC « Fort l'Ecluse » à Chevrier,

• 2nd et 3ème prix : mesdames Marcelle ROSET et Monique FOL de Valleiry, qui ont gagné chacune un plant de poirier « Blesson » de la Pépinière MESMIN à Poisy.

Merci enfin à nos partenaires financiers : le Conseil Général de la Haute-Savoie et la Région Rhône-Alpes.

Les huitièmes rencontres auront lieu le **dimanche 18 novembre 2012 à Saint-Julien** (date et lieu à confirmer) sur le thème : « Vergers transfrontaliers », où nous vous attendons encore plus nombreux ! A très bientôt.

Le Bidoyon du Salève et du Vuache 2011 est arrivé !



Conscient que la conservation des vergers de variétés locales anciennes passe aussi par la possibilité, pour les propriétaires d'arbres, de pouvoir utiliser leurs fruits, le SMS et le SIAV ont mis en place à l'automne 2011 un service de pressage gratuit des fruits des particuliers. Ceux-ci ont apporté leurs fruits à la ferme de Chosal à Copponex et sont repartis avec du jus pasteurisé. Une partie de ce jus a été gardée par les syndicats afin de financer l'opération.

Si vous souhaitez commander ce jus (conditionné en pack de 6 bouteilles d'un litre et vendu au prix de 15 € le pack) merci de vous adresser au Syndicat Mixte du Salève- Bâtiment Athéna - Site d'Archamps - 74160 ARCHAMPS - Tél : 04 50 95 28 42 - Fax : 04 50 95 92 17 - Mail : sm@saleve.mairies74.org

Taille de rajeunissement et d'entretien des arbres fruitiers :

Tous les hivers, le SIAV propose d'effectuer une opération de taille pour restaurer les vergers anciens du territoire.

Si vous êtes propriétaire d'arbres fruitiers « Haute Tige » de variétés anciennes et que vous souhaitez les faire entretenir, vous pouvez vous inscrire dès maintenant en téléphonant au : 04 50 04 62 89 ou en nous envoyant votre demande à siamenagementduvuache@wanadoo.fr (Participation financière : 10 ou 20 € selon la taille de l'arbre taillé).



Formations à la taille et au greffage :

Pour la 7ème année consécutive, le SIAV et le SMS organisent 2 journées de formation à l'attention des propriétaires d'arbres fruitiers de variétés traditionnelles :

- Une journée de formation à la « Taille », organisée par le SIAV, le vendredi 23 mars 2012 à Jonzier-Epagny (date et lieu à confirmer),
- Une journée de formation au « Greffage », organisée par le SMS, le vendredi 27 avril 2012 au Salève (date et lieu à confirmer).

Ces formations sont assurées par Rémy BAZEAU, Président de l'association des Croqueurs de Pommes de Haute-Savoie. Incriptions obligatoires auprès des syndicats au 04 50 04 62 89 ou au 04 50 95 28 42 (nombre de places limités).

Enfin et pour plus d'informations, rejoignez-nous sur notre tout nouveau site internet : www.pays-du-vuache.fr



La révision du SCOT de la Communauté de communes du Genevois est lancée, vous serez sollicités !

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme qui détermine un projet de territoire permettant d'encadrer l'organisation territoriale à l'échelle de l'intercommunalité, en s'imposant aux documents d'urbanisme de chaque commune (POS, PLU).

Le nouveau SCOT comprendra un diagnostic, un Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), un document d'orientation et d'objectifs (DOO). Une évaluation environnementale garantira la prise en compte des enjeux spécifiques dans ce domaine.

Une large concertation sera ouverte pour que chacun d'entre vous prenne connaissance de l'avancement de cet important dossier et puisse exprimer ses avis. Le site Internet www.cc-genevois.fr/territoire/scot.htm mettra à votre disposition les documents validés. Des réunions publiques aux étapes-clés seront organisées pour que vous puissiez faire part directement de vos avis et de vos souhaits, bien en amont de l'enquête publique.

Où trouver l'information ?

- Au siège de la CCG, les documents validés sont mis à disposition du public.
- Des informations régulières sont mises en ligne sur le site internet de la CCG :

www.cc-genevois.fr/territoire/scot.htm

Comment transmettre vos remarques ?

Des registres de concertation du public sont à votre disposition au siège de la CCG et dans les Mairies des 17 communes membres.

Comment participer à l'élaboration du SCOT ?

Vous serez informés, sur le site internet de la CCG et par voie de presse, des réunions publiques organisées à chaque étape de la révision du SCOT.



La Vie des Associations



Mairie de Savigny

Société d'animation « LES OURS »

Les bénévoles à la fête des lumières

Les manifestations organisées par la société d'animation au cours de l'année 2011 ont toutes connu un beau succès notamment comme à l'accoutumée, la foire à la brocante du mois d'août. Ces manifestations ont été des réussites grâce à la forte implication d'un bon nombre de bénévoles. Pour remercier ces derniers, le comité de l'association avait décidé sur proposition du président d'organiser une sortie le 10 Décembre dernier qui a été appréciée de tous.

Partis en milieu de matinée le Samedi, les convives ont tout d'abord rejoint les DOMBES pour un repas typique de la région dans un restaurant du village de Condéssiat. Le voyage s'est ensuite poursuivi à travers les étangs sous un magnifique soleil, avant de rejoindre les quais de Saône à Lyon.

Après une mini croisière commentée pour découvrir au fil de l'eau les richesses de la capitale des Gaules, les convives ont eu quartier libre en soirée pour profiter pleinement de la féérique fête des lumières. Chacun a pu pleinement goûter à cette superbe manifestation qui draine chaque année une foule considérable.

De retour en fin de soirée à Savigny, chacun a apprécié le calme des lieux après la frénésie de la fête des lumières.

Concours de belote

Le concours de belote du 22 Janvier dernier a connu un vif succès. 58 doublettes se sont affrontées dans une ambiance calme et chaleureuse. Chacun a apprécié entre la 3ème et 4ème partie la traditionnelle assiette casse-

croûte et pâtisseries préparée par toute l'équipe des « Ours » que nous remercions vivement.

Les lauréats ont été :

1er prix : la doublette CHESNEAU-ARMAND Vétérants du FC Vuache

2ème prix : Barbier René de Cercier - Fol Philippe de Savigny

3ème prix : Burnet Claude- Fol Gabriel de Savigny

Divers

A l'occasion des fêtes de fin d'année, nos 3 représentantes Juliette, Maryse et Alice ont visité plus d'une vingtaine de nos aînés de plus de 80 ans pour leur offrir soit une fleur pour les Dames soit une bouteille de bon vin pour les Messieurs et passer un moment de convivialité très apprécié. Nous les remercions vivement.

Le premier Dimanche de Décembre, c'est toujours avec plaisir que la société d'animation participe à l'organisation du repas téléthon que nous souhaitons toujours aussi festif pour qu'il reste à la fois une œuvre de bienfaisance et un moment de rencontre.

Rappel d'informations :

- Responsable réservation vaisselle : Juliette COEN, tel : 04 50 60 41 25
- Suppléante : Maryse SAUNIER, tel : 04 50 60 41 10
- Responsable réservation tables et bancs : Jean- Marc FAVRE : tél : 06 19 13 50 04
- Suppléant : Julien HATON, tél : 06 34 03 52 82

L'assemblée générale annuelle de l'association aura lieu le Vendredi 30 Mars 2012



Chorale « les Troubad'ours »

Comme déjà cité dans le dernier Bulletin Municipal la chorale « les Troubad'ours » est toujours ouverte à de nouvelles inscriptions pour ceux qui veulent tenter l'aventure de chanter sans prétentions aucunes dans une franche camaraderie et de bonne humeur.

Pour vous le prouver demandez à nos aînés qui ont eu l'occasion de nous écouter lors du dernier repas de fin d'année, et qui nous ont bien appréciés. Et puis nous nous sommes réunis samedi 28 janvier pour fêter la nouvelle année autour d'un repas- Karaoké au camping de Chamaloup à Contamine-Sarzin, ambiance des plus festives emmenées par un président comblé et sublimé par notre ami Olivier, notre chef de chœur qui a encore une fois subjugué l'assemblée par ses chansons

Pour vous inscrire ou vous faire une idée, venez nous voir le mardi soir à partir de 20H30 à la salle des associations ou vous pouvez aussi contacter JP Pillard (tél. : 04 50 60 41 03, ou jp.pillard@orange.fr)



Amicale des Savigny de France et de Suisse

Bonjour cher(e)s Savignerandes et Savignerands, je viens vous convier à venir participer au prochain **Congrès des Savigny de France et de Suisse** qui se tiendra cette année chez nos voisins vaudois les **samedi 19 et dimanche 20 mai 2012**

Ce congrès sera le 26ème et Savigny en canton de Vaud l'organise pour la deuxième fois. Nous ne pouvons pas oublier l'accueil réservé lors de leur première participation qui fut malgré un temps des plus humides magnifique et superbement bien organisé.

Pour ceux qui ne le connaissent pas encore, Savigny (Suisse) se situe à 10Km de Lausanne dans le district de Lavaux-Oron entre les coteaux viticoles et les bois de Jorat. C'est une commune de 3400 habitants qui travaillent principalement sur Lausanne.

Le programme de la manifestation se décompose comme suit :

Samedi 19 mai

- **Dès 7H00** : Installation des stands sur la place du Forum
- **9H00** : Assemblée générale des délégués et des administrateurs
- **10H00** : Ouverture du salon du tourisme et des produits régionaux
- **11H15** : Présentation des Savigny- Echange des cadeaux
- **11H30** : Arrivée du Défi Savinien qui aura rejoint Savigny le Temple à Savigny –Suisse à pied
- **12H00** : Apéritif de bienvenue
- **12H30** : Déjeuner –Repas chaud servi dans le forum pour la somme de 13€ boissons non comprises
- **17H00** : Clôture du salon
- **20H00** : Diner de Gala animé par l'orchestre « Guy Rolland Show Band » pour un montant de 36€ boissons incluses

Dimanche 20 mai

- **10H00** : Service œcuménique au Temple
- **11H30** : Apéritif en musique
- **12H30** : Déjeuner servi au Forum pour la somme de 15€ boissons non comprises

Pour vous inscrire et ceci avant le 2 mars 2012, vous pouvez contacter votre délégué :

- Jean-Pierre Pillard soit par téléphone au **04 50 60 41 03** ou par mail à : jp.pillard@orange.fr



MARIANA, JULIA & BENEDIKT cherchent une famille d'accueil

Des États-Unis, des Pays Bas, d'Australie, du Brésil ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre d'Échanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre, quelques mois au collège ou au lycée pour apprendre le français et découvrir notre culture. Pour compléter cette expérience, l'idéal est de vivre en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Pour le mois de janvier 2012, le CEI cherche des familles prêtes à accueillir Mariana, Julia et Benedikt.

Ils sont respectivement originaires du Brésil, d'Autriche et d'Allemagne, sont âgés entre 15 et 18 ans. Ils adorent parler français et ont des intérêts divers tels que la musique, le cinéma, la natation, le football ou encore la danse.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches (inscription scolaire) et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi. A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir ». Si l'expérience vous intéresse, appelez vite !



Renseignements :

Karine MALLE
386 Rte de la Capite – Les Scieux
74200 LE LYAUD

• Tél : 04 50 73 77 33 ou au 06 32 83 20 91

• Mail : pierremalle01@orange.fr

Paroisse St Jacques du Val des Usse (Communauté Savigny)

Depuis février 2011, la paroisse n'a pas écrit dans le journal municipal.

Je vais donc revenir sur les événements de 2011.

« TELETHON » Organisé le premier dimanche de décembre, par la Commune et toutes les associations, autour du repas choucroute très apprécié, sous l'œil bienveillant de Béatrice et d'Agnès.

Pour 2011, la paroisse n'a pas tenu son stand de vente, mais elle a été présente à travers les bénévoles dans la cuisine, service ou panier.

La somme récoltée est de « 2350 euros ».

En 2009, le pied du bénitier à l'entrée de l'Eglise avait cédé sous l'usure et la vieillesse, le conseil municipal a décidé de le faire réparer par l'entreprise Gandy, travail effectué fin juin.

Les proches voisins de l'Eglise s'étaient aperçus que l'angélus ne sonnait plus, et en septembre, tous ont été contents d'entendre l'annonce de sept heures, midi, et dix neuf heures. Pour cela, il a fallu changer la programmation et maintenant avec « Harmony », modernisé, l'heure va changer toute seule, une touche pour : « glas, mariage,

baptême ou fêtes » ; et touches complémentaires pour avertir la messe dans notre Eglise, seule chose non comprise, les « trois coups de la rentrée », à voir avec le technicien des Cloches Paccard, aux beaux jours.

Pour terminer, depuis début décembre et pendant la période des fêtes, l'Eglise s'est majestueusement illuminée et la pointe de son clocher, nous amène à rêver et à rejoindre « Dieu, la voute céleste et pourquoi pas, ceux qui nous ont quittés ».

L'équipe veille à tenir propre notre Eglise et la maison paroissiale. Etre là pour l'animation des messes du dimanche, ouvrir l'Eglise tous les jours et animation des funérailles, pour accompagner ceux qui nous ont quittés : Irène Vuichard de Cortagy, Pierre Favre de Murcier, Louis Fumex de Cessens et Léonie Chaumontet de Murcier.

Merci à toutes et à tous, qui font que ce petit noyau existe sans bruit, merci à la municipalité pour les travaux dans notre Eglise.

*Pour le Comité paroissial de Savigny
Chantal FAVRE-BONVIN*

SAVIGNY À VENIR

Il n'est pas encore trop tard...

Bien que l'année soit déjà lancée, le bureau de Savigny à Venir adresse à chacun ses vœux pour l'année en cours : que volonté, énergie, vitalité et gaîté accompagnent chacun sur les chemins de 2012 ! L'association quant à elle poursuit sa route grâce à vous et se fera - en 2012 comme depuis 3 ans - le porte-parole d'un développement durable pour notre commune.

Notre Assemblée Générale d'octobre 2011 a ainsi été l'occasion de faire un bilan des actions de l'année écoulée. Parmi elles, citons le débat organisé à l'occasion des élections cantonales sur le thème de l'avenir de nos villages dans une Communauté de Commune de plus en plus « absorbée » par Genève. Ce débat dont la presse s'est fait écho (Le Faucigny) fut un 1er essai positif de démocratie participative. Fort de ce constat, SàV entend bien renouveler les occasions de tels rendez-vous citoyens.

Pour une mairie rénovée à un coût raisonnable.

L'Assemblée générale a aussi permis de lancer un débat plus local. La question « Une mairie, à quel prix ? » a en effet servi de fil conducteur au débat public organisé à cette occasion. Couverte par la presse (Le Dauphiné, Le Messenger), cette rencontre a permis à la population du village et des alentours d'en apprendre un peu plus sur le projet phare de l'équipe municipale : l'extension de la mairie et de ses abords.

M. le Maire, invité par l'association, a accepté de débattre de l'état du projet municipal devant l'assemblée présente. Il a aussi répondu aux questions du public qui furent nombreuses. En parallèle, Savigny à Venir, conformément à ses missions, a proposé des alternatives à même de doter cette rénovation de toutes les qualités d'une réalisation durable. Très concrètement par exemple, un ascenseur extérieur peut être installé à moindre coût pour permettre l'accès aux 3 niveaux de la mairie (combles comprises) pour les personnes âgées et à mobilités réduites (PMR). Un projet évolutif pouvant être financé sur fonds propres a ainsi été esquissé.

Tous les thèmes n'ont pu être approfondis comme chacun le souhaitait mais cet exercice de démocratie participative s'est révélé stimulant et finalement nécessaire à l'échelle d'un village comme le nôtre.

Contre l'exploitation des gaz de schiste.

L'actualité en ce début d'année, c'est aussi pour notre association le projet de prospection de gaz de schiste dans notre région. Savigny à Venir a adhéré en 2011 au collectif « Non aux gaz de schiste 74 ». Vous en aurez certainement vu la trace dans notre village à l'approche de la grande manifestation de Saint Julien le 11.02.2012 !

Manifestement, l'exploitation des gaz de schiste est éminemment dangereuse pour l'environnement. Au-delà, se pose désormais de plus en plus la question de la place des énergies fossiles ou minérales dans notre développement. Avec le collectif, nous militons donc auprès des élus pour une autre façon d'appréhender « l'énergie » afin que soient recherchées et trouvées démocratiquement des solutions permettant de réconcilier économie, environnement et société.

Si vous désirez en savoir plus sur notre association, les idées que nous défendons ou les sujets abordés dans cet article, vous pouvez nous retrouver sur notre site internet, notre page Facebook ou tout simplement sur les petits chemins de Savigny !

A tous les échelons de nos institutions, faire vivre le débat est un gage de bonne santé démocratique. C'est donc aussi le vœu que nous faisons en ce mois de février : vous toucher et vous mobiliser de plus en plus nombreux pour ouvrir le champ des possibles dans le souci de l'intérêt général.

Pour Savigny à Venir

La Présidente.

www.savignyavenir.fr



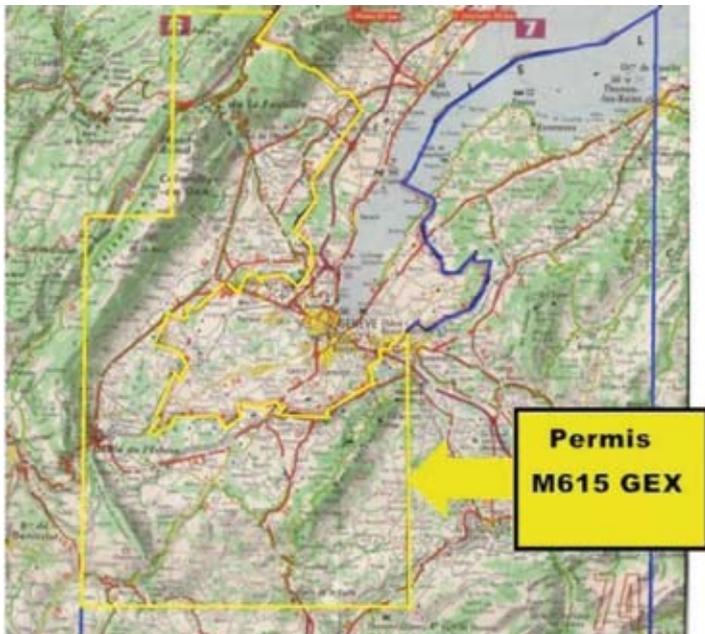
L'Assemblée Générale : l'heure aussi de faire les comptes ! (P. Roydor, Trésorière ; A-S. Doche, Présidente ; V. Hussenot, Vice-président)



Gaz de schiste, la vigilance s'impose...

A l'époque, l'information est un peu passée inaperçue, mais le permis de recherches de gaz de schiste « M615 Gex », octroyé le 28 mai 2009 pour cinq ans par le gouvernement français au consortium anglo-canadien eCorp comprend dans son périmètre de 932 km² le territoire du canton de Saint-Julien-en-Genevois.

Cette information, ainsi que les risques liés à l'exploitation du gaz de schiste, ont été récemment présentés aux élus du Syndicat intercommunal d'aménagement du Vuache (SIAV) et du Syndicat Mixte du Salève (SMS) par plusieurs membres du collectif « Non au Gaz de Schiste – Haute-Savoie » lors de leur comité syndical.



Avant d'évoquer plus en détail cette situation locale, il convient de rappeler ce qu'est le gaz et huile de schiste et comment il est exploité. Contrairement au gaz conventionnel, qui est retenu, de façon concentrée, dans une « poche » sous une couche imperméable, le gaz de schiste est emprisonné sous forme de millions de petites bulles dans une roche très dure située entre 2500 et 4000 mètres de profondeur. Pour extraire ce gaz et huile de schiste, les pétroliers utilisent la technique de la fracturation hydraulique, qui consiste à envoyer à très haute pression (600 bars) un liquide composé d'eau, de sable et 596 d'adjuvants chimiques très polluants, afin de créer des microfissures dans la roche, par lesquelles le gaz s'échappera et sera pompé vers la surface avec une partie du liquide de fracturation.

Utilisée aux Etats-Unis depuis une dizaine d'années, cette technique s'est révélée être une catastrophe écologique et sanitaire. Outre le fait qu'il faut utiliser entre 15 000 et 20 000 m³ d'eau par puits, dont 1 m³ de produits chimiques (aux Etats-Unis, un champ d'exploitation compte généralement une centaine de puits), les propriétaires

américains qui ont accepté des forages sur leur terrain en échange d'un joli chèque s'en mordent aujourd'hui les doigts. Ils se retrouvent avec des nappes phréatiques polluées, de l'eau non potable mais inflammable et parfumée au méthane ou au benzène, une noria infernale de camions, sans compter les problèmes de santé publique dus aussi aux émanations toxiques.

En France, où le Code Minier fait que l'Etat est le seul organe compétent pour délivrer les autorisations de forer et d'exploiter, 61 permis d'exploration du gaz de schiste ont été délivrés à des compagnies pétrolières. Des tentatives de forage ont notamment eu lieu dans la Drôme et en Ardèche, vite stoppées par une impressionnante mobilisation citoyenne où les élus étaient aux premiers rangs. Face à cette levée de boucliers, le gouvernement a promulgué le 13 juillet 2011 une loi interdisant l'exploitation du gaz de schiste par fracturation hydraulique. Un simple changement de formulation de mode d'extraction (fissuration hydraulique, par exemple) pourrait autoriser les pétroliers à faire leurs recherches. Elle n'empêche pas l'emploi d'une autre technique (qui pourra contrôler à cette profondeur ?), qui à priori n'existe pas à ce jour, pour des forages à des fins de recherches scientifiques. Au jour d'aujourd'hui, des forages ont eu lieu en Seine-et-Marne, dans la Somme, et prochainement dans l'Ain sur le Haut-Bugey !

Pour les membres du collectif NON AU GAZ DE SCHISTE, il convient d'être vigilants dans notre secteur. Selon eux, le consortium titulaire du permis « M615 Gex » aurait l'intention de réaliser des forages en 2012 et s'intéresserait particulièrement au secteur entre Vuache et Salève, et notamment aux anciens forages réalisés dans les années 1960 à Viry (Humilly, 2 puits), Vers (Bellossy) et, hors du canton, à Musièges. Ces sites présenteraient l'avantage d'offrir une connaissance précise du sous-sol du secteur, mais aussi d'avoir des puits de près de mille mètres de profondeur déjà forés. Même si la menace reste encore non perceptible, il n'est pas improbable que des compagnies pétrolières transforment les cantons de Saint-Julien, Gex, Semine et Frangy en un vaste champ de derricks ravageurs de sous-sol. Les membres du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache et du Syndicat Mixte du Salève ont estimé qu'il était important qu'élus et citoyens de ce territoire restent vigilants sur cette problématique.



Pour en savoir plus : « Gasland », un film édifiant à regarder ou télécharger gratuitement sur Internet.

Comment agir et rester uni dans la mobilisation :

Envoyer le bulletin d'adhésion avec votre règlement (5€ les particuliers et 10€ les associations) :

Collectif non au gaz de schiste en Haute-Savoie

47 Route de Reignier

74 800 ARENTHON

Vous pouvez aussi le télécharger le bulletin d'adhésion depuis l'adresse :

http://fr.groups.yahoo.com/group/non_gaz_de_schiste74/*

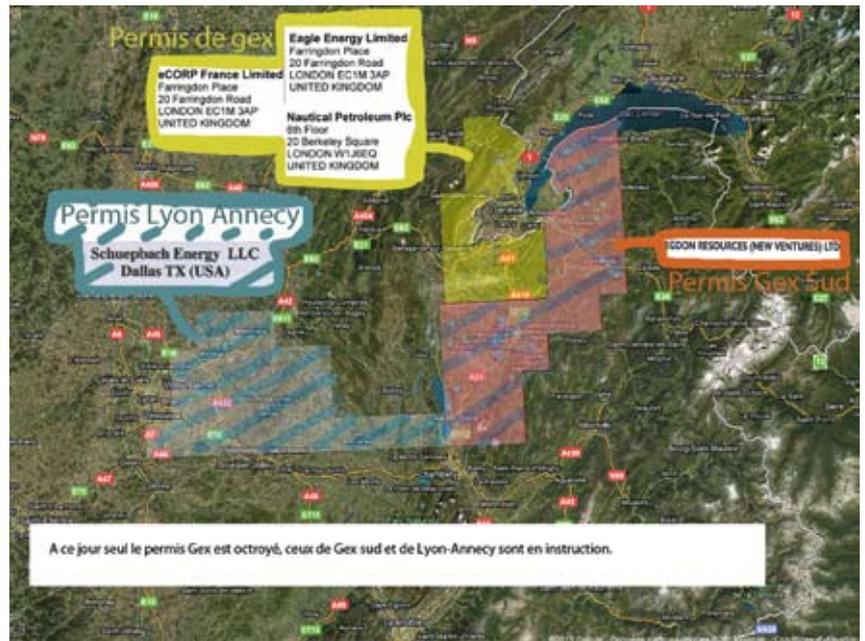
Dans tous les cas, vous trouverez toutes les informations concernant la fracturation hydraulique sur les sites :

<http://nonaugazdeschistelyon.wordpress.com/>

Qu'est ce que le collectif « non au gaz de schistes en Haute-Savoie » ?

C'est un collectif créé en octobre 2011, ayant pour but d'alerter l'intégralité de la population sur les réels dangers de la fracturation hydraulique, et d'organiser unitairement la lutte « l'exploitation des hydrocarbures liquides ou gazeux non conventionnels, sur terre ou sous mer, quel que soit la technique utilisée ».

Merci à Dominique Ernst pour le droit de diffusion de son article.



Les Blés d'Or

Cette année, nous comptons 23 membres avec 4 nouveaux adhérents venus de Jonzier. Nous leur souhaitons la bienvenue et espérons élargir notre club. Chaque deuxième mercredi du mois, nous nous réunissons à la salle des sociétés.

La fondue du 11 novembre a rapporté € 220,00, répartis entre la banque alimentaire et les restaurants du cœur. Merci à tous les participants.

Le 28 février, pour Mardi Gras, nous offrons un goûter aux enfants des écoles maternelles comme chaque année.

Nous avons été attristés par la disparition de notre présidente d'honneur, Léonie Chaumontet. A toute sa famille, nous renouvelons nos condoléances.

APE

Les enfants de Jonzier et de Savigny font leur cirque !

Salle comble samedi 14 janvier au gymnase du Vuache à Valleiry. C'est plus de 170 élèves des écoles de Jonzier et de Savigny qui ont donné une représentation haute en couleurs dans le cadre du projet pédagogique « Découverte des arts du cirque ».



L'objectif était d'enseigner des numéros d'acrobatie, de jonglerie, d'équilibre à toutes les classes, de la Petite section au CM2. Ces 3 mois de travaux et de répétitions ont permis de présenter un spectacle de plus de 2 heures pour le plus grand plaisir des parents qui ont été très nombreux.

Ce projet fédérateur a été encadré, avec succès, par Kamel Bey de l'association ZAPPATTITUDE, et les enseignantes. L'Association des Parents d'Elèves a, quant à elle, assuré l'accueil et la tenue d'un stand de petites collations en fin de spectacle. Rappelons que ce beau projet a été financé en grande partie par l'APE.

Le bureau de l'





Agenda Culture - Janvier/Avril 2012

• **L'oiseau enchanté** (Spectacle pour enfants)

> **mercredi 15 février – 15h15 - Valleiry, Espace Albert Fol**
> **Par la Cie « Baobab Théâtre » - Tout public dès 3 ans**
A découvrir en famille !

Spectacle de marionnettes et musique. « L'Oiseau Enchanté » raconte l'histoire d'un enfant Ouaga qui part à la conquête du monde pour libérer son village d'un sort maléfique. Il devra affronter ses peurs tout au long des rencontres jusqu'à la Dame des Glaces qui domine les sommets inaccessibles...

Le décor, les marionnettes et les instruments sont faits de matériaux empruntés à la Nature et d'objets glanés.

C'est un spectacle qui swingue entre marionnettes, ombres chinoises, chant et percussions...

> **Durée : 45 min – Attention places limitées**

• **Oeuf** (Spectacle pour enfants)

> **mercredi 28 mars – 15h30 - Valleiry, Centre Péri scolaire**
> **Par la Cie « Rêves et Chansons » - Spectacle musical pour poussettes.**

« Pousse par-ci et pousse par-là », les petites poucettes sèment leurs merveilleux cailloux de comptines et de musique dans la tête de nos p'tits bambins ! Des poussettes originales et sur mesure, qui promènent les instruments (guitare, accordéon diatonique, tamboïa...) et où s'accrochent des paniers pour les histoires, des petites percussions diverses

pour ponctuer les chansons, bruite les jeux de doigts et transformer les petits spectateurs en musiciens pour partager une danse ou une chanson

> **Durée : 35 min – Attention places limitées**

• **GUY CARLIER** (Spectacle pour enfants)

> **Samedi 7 avril – 20h30 - Vulbens, Centre ECLA**

« Ici et maintenant... »

La vie, pour se faire pardonner de m'avoir volé ma silhouette de jeune homme, a exaucé jusqu'ici presque tous mes rêves de gosse.

J'ai retrouvé mes idoles, Johnny pour qui j'ai écrit une chanson, et j'ai épousé la fille de Frédéric Dard que je n'ai pas eu le temps de connaître. J'ai fait de la radio, et sur de grandes antennes ; j'ai écrit des livres, j'ai fait de la télévision, je m'y suis même un peu perdu...

Il me reste un dernier rêve que François Rollin –encore une idole- m'a aidé à réaliser. Monter sur une scène, aller à la rencontre d'un public de chair et d'os pour y faire le con comme je le faisais devant l'armoire à glace de ma chambre d'enfant. Sauf qu'entre temps, il y a eu ma vie et il y a eu vos vies.

Alors, je vais vous parler de tout ça on va en rire, en pleurer, échanger, partager, en un mot s'aimer, ici et maintenant. Et puisque la vie exauce ce dernier rêve, je lui pardonne de m'avoir volé ma silhouette de jeune homme... »

• **Contes à rebours** (Spectacle pour enfants)

> **11 avril – 15h15 – Valleiry**

> **Par la Cie « E' Pericoloso Sporgersi »**

Attention! Une histoire peut en cacher une autre... Aventurina écrit des histoires. C'est son métier, sa vie ! D'ailleurs elle habite dans un livre. Mais quand son crayon, rompu à l'écriture décide de se mettre à son propre conte, c'est le début d'une aventure folle où tous contes faits se retrouvent défaits.

Celui qui dit « cric » raconte l'histoire, celui qui dit « crac » la joue. Aventurina est entraînée dans une série de contes dont l'intrigue est vite bouleversée par la malice d'une tête en bois. Le chaperon rouge se retrouve sans ses galettes, le loup est au chômage, les sept nains ont disparu, la sorcière jongle avec ses pommes...

Prix coup de pouce du public Festival « Au bonheur des Mômes » – Le Grand-Bornand

INFOS ET RESERVATION - MJC du Vuache
> Centre ECLA 20 route de Faramaz - 74 520 Vulbens
> 04 50 04 30 45
> info@mjcvuache.com
www.mjcvuache.com

Le mot de la fin

Le pouvoir de création

Notre vie nous appartient et chacun d'entre nous crée son monde, mais pas seulement, le monde dans lequel nous vivons aussi. Nous sommes tous acteurs de cette société dont nous déplorons pourtant les vicissitudes...

Se donner les moyens d'agir, croire et se rendre à l'évidence : nous avons tous un rôle à jouer pour le devenir de la planète et des êtres vivants qui y sont de passage.

Ne sommes-nous pas tous logés à la même enseigne ? Sachons utiliser et déployer notre énergie à bon escient en nous unissant afin de rétablir ce qui est juste pour nous.